Image not found or type unknown

Erreur de caisse - sanctions

Par **altair1979**, le **25/04/2014** à **21:57**

Bonjour,
Ma femme travaille dans un magasin de prêt à porter, et elle a fait une erreur de caisse de 10€.
En décembre 2011, elle avait reçue une lettre de mise en garde pour une autre erreur de caisse.
Quelle sanctions elle risque ? Sachant que les relations avec ses responsables sont très tendues.
Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **26/04/2014** à **08:36**

Bonjour,
On ne peut pas savoir ce que décidera l'employeur après l'entretien préalable s'il décide d'une autre sanction qu'un avertissement qui pourrait même aller jusqu'à un licenciement, si l'on parle de risque...

Par **altair1979**, le **26/04/2014** à **08:46**

Mais un licenciement ne serait il pas disproportionné ?

Par **altair1979**, le **26/04/2014** à **08:46**

Mais un licenciement ne serait il pas disproportionné ?

Par **P.M.**, le **26/04/2014** à **09:23**

Bonjour,
Vous avez demandé le risque encouru, je vous ai donc répondu...
Ce serait au Conseil de Prud'Hommes d'en apprécier s'il en était saisi pour décider si un licenciement aura été disproportionné, s'il en était saisi, en fonction du contexte et des

éléments fournis par les parties car ce n'est pas avec 4 ou 5 lignes que l'on peut juger une affaire...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés